



Région Auvergne-Rhône-Alpes



Action blocage CCPR du 6 mars à la DRAAF de Lyon

Une délégation de plusieurs établissements de la région a empêché la tenue de la CCPR qui devait donner un avis en vue de permettre aux directeurs d'EPL d'acter le licenciement de 6 de nos collègues de CFA et CFPPA. Le DRAAF devra convoquer à nouveau une 1^{ère} CCP, puisque celle-ci n'a pas pu s'ouvrir. Pour le SNETAP, ces licenciements sont liés aux restructurations entreprises depuis plusieurs années pour mettre en place l'acte III de la décentralisation, la loi travail, la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et le CFA territorial en Auvergne. **Ces lois conduisent à privatiser l'enseignement professionnel, à mettre en concurrence les agents en eux et les établissements.**

Par cette action, le SNETAP **dénonce la forte dégradation des conditions de travail** qui soumettent les collègues à de **forts risques psychosociaux** et les poussent à la démission et/ou à accepter leur licenciement car les propositions qui leur sont faites, pour rester sont inacceptables (Baisse des quotités de travail, enseignement de matières pour lesquels ils n'ont pas de formation, mixité des publics, mise en concurrence avec d'autres collègues...)

Par cette action le SNETAP **dénonce la méthode employée** par l'Administration qui n'est pas digne d'agents du Service Public. Tous les CFA et les CFPPA sont, ou seront touchés : en 2017 il y a eu 2 licenciements à St-Flour et à Roanne ; en 2018 un à Moulins ; **en 2019, 6 licenciements sont prévus dans la région dont 5 en Auvergne.**

Nous demandons **l'arrêt des licenciements**, pourquoi cet empressement ? Le Service Public de la formation continue doit pouvoir fonctionner. En effet, il existe des perspectives de financement **puisque l'Etat a proposé un plan de 652 millions d'euros (PIC)** pour cette année en faveur de la formation qui pourrait être contractualisé alors que le Président de la région refuse cette contractualisation.

Nous demandons aussi la mise en place par le DRAAF de la Commission Régionale de Suivi du Protocole afin d'aligner les conditions de travail des agents de CFA et CFPPA sur celles de leurs collègues des lycées ayant un statut de la Fonction Publique

Nous demandons donc, la mise en place d'un véritable Service Public de la Formation Continue et par apprentissage et l'abrogation de la loi du 5 septembre 2018.

Nous appelons tous les collègues à se mobiliser et à rester mobiliser, à poursuivre les actions et entre autres à interpeller les élus régionaux lors de la tenue des Conseils d'Administration des EPL.

Pour la délégation SNETAP à la CCPR du 6 mars 2019
La Co-secrétaire Auvergne-Rhône-Alpes : Maryse Chabrilat